

**Commission** : Conseil de l'UE de Sports

**Problématique** : Objectif JO Bruxelles 2052, quelle coopération sportive européenne pour une candidature olympique de l'Union Européenne ?

**Auteur** : France

Puissance économique, politique, militaire, ... la France, sous la Ve République, se présente comme un des membres fondateurs de l'Union Européenne. Ayant comme Premier Ministre Gabriel Attal nommé par le Président la République Emmanuel Macron. La France siège comme membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU.

En 1894, le Baron Pierre de Coubertin crée le Comité International Olympique. Son but étant d'actualiser les anciens Jeux Olympiques afin de pouvoir organiser des nouveaux JO s'adaptant à son époque, menant ainsi aux premiers JO modernes en 1896 à Athènes.

La France a été l'hôte à six reprises des Jeux Olympiques et plus précisément, les JO ont été organisés trois fois à Paris (en 1900, 1924 et 2024).

Cet évènement qui réunit la plupart des États du monde requière beaucoup d'organisation de la part du pays hôte afin de garantir la sécurité de chacun des sportifs y participant.

Cela demande beaucoup d'organisation afin de ne pas soulever des enjeux majeurs dans la scène géopolitique. Mais aussi, les JO soulèvent des enjeux politiques comme la suspension de certains sportifs.

Le sport occupe une très grande place dans la société française. Encore plus avec l'organisation des prochains jeux olympiques à Paris. Dans le détail les médailles obtenues par la France sont : 488 en or, 549 en argent et 554 en bronze.

Une candidature olympique européenne permettrait de renforcer l'influence de l'Union Européenne dans la scène internationale en consolidant les liens entre pays composant cette dernière.

Une candidature commune représenterait une opportunité de façonner l'avenir des JO en mettant en avant des valeurs contemporaines.

Cette candidature permettrait d'accroître l'influence politique, culturelle et économique de l'Europe.

Cette dernière renforcerait l'unification des pays ainsi que les liens diplomatiques et la coopération entre États.